

Compte rendu du conseil municipal **Mardi 01 mars 2011 à 20 h 30**

Présents : Coulet Jean-Pierre, Maire, Alain Da Silva 4^e adjoint, Daire Gérard, Azéma Michel, Balazun Geniès, Cathomen Christian, Patrick Benezech.

Absents : Caroline Pezard pouvoir à M Azéma, Maria Chastang-Pereira pouvoir à G Daire, Isabelle Nicoud pouvoir à A Da Silva, André Barbe pouvoir à JP Coulet, François Beltran pouvoir à C Cathomen, Samia Lastra pouvoir à G Balazun.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte à 20 h 35.

I Compte administratif/Compte de gestion 2010 :

Le maire présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2010 conforme au compte de gestion du Percepteur.

Il en résulte :

En section de fonctionnement, un excédent de clôture de 86 068,16 €.

En section d'investissement un déficit de clôture de 20 696,66 € (il est à noter que ce déficit est dû au fait que deux subventions n'ont pas été encaissées au 31/12/2010, elles le sont d'ailleurs depuis quelques jours, le déficit étant largement couvert par les restes à réaliser recettes qui seront repris au budget primitif 2011).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le maire ne participe pas au vote sur le compte administratif. Les résultats 2010 sont approuvés par douze voix.

II Débat d'Orientation Budgétaire 2011 :

Le maire rappelle au conseil les grandes lignes qui seront étudiées lors du vote du budget primitif 2011 : Aménagement de l'espace fête (achat de beaucairoises, d'une estrade), réalisation de deux sentiers de randonnées, pose de bornes incendie sur deux secteurs dépourvus du village (rue des grenadiers, chemin de Sussargues), poursuite de la révision du PLU, réfection de la voirie communale, réfection des courts 1 et 2 du tennis, réfection éclairage public. Ces dossiers pourront être inscrits si les financements sont bouclés (dossiers pour les subventions déjà établis). Le Maire informe d'ailleurs le conseil que M Castets, Conseiller Général, a déjà notifié son hors programme 2011, la commune aura 20 000 €. Divers petits travaux seront également pris en charge en fonctionnement comme l'achat de panneaux d'affichage, l'aménagement du cimetière, réfection de la façade du groupe scolaire etc...

III Cimetière :

Il avait été demandé à plusieurs entreprises des devis pour l'aménagement du nouveau cimetière avec notamment la construction de caveaux (4 à 6 places) qui seraient mis à la vente avec la concession. L'entreprise EMF de Baillargues a présenté une offre de 35290 €, l'entreprise Eiffage de Saint Jean de Vedas une offre de 27488 €. Le conseil ne souhaite pas donner de suite à ces offres pour l'instant. Les concessions seront en vente en terrain nu.

D'autre part, afin de répondre aux nouvelles normes exigées par la loi, le maire propose que soit rédigé un règlement général de police. Ce règlement désigne les deux cimetières de la commune, donne les mesures d'ordre intérieur et de surveillance, les conditions générales applicables aux inhumations, les conditions d'utilisation des concessions, les conditions d'exécution de travaux, etc ... Le règlement sera transmis en Préfecture pour contrôle de légalité et sera notifié aux entreprises de pompes funèbres.

Le conseil donne son accord unanime et autorise monsieur le maire à signer ledit règlement.

IV Office de Tourisme de Lunel : Parcours VTT

Le maire donne lecture du courrier de l'office de tourisme de Lunel qui, dans le cadre de la valorisation du territoire élabore des itinéraires de randonnées de VTT pouvant servir également de support à la randonnée pédestre et équestre. Ces itinéraires traversent le territoire de la commune en empruntant des chemins ruraux : chemin de service « mas du Baron », chemin de service « le Bru », RD 118 de Beaulieu à Saint Christol, chemin de service « la Vacque Folle ». L'office de tourisme aura à sa charge la mise en place de la signalétique. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales le conseil doit émettre un avis sur ce projet. Le conseil émet un avis favorable unanime au site VTT-FFC du pays de Lunel, adopte l'itinéraire présenté, autorise l'office de tourisme à installer la signalétique correspondante.

V Sivu Collège les Pins de Castries :

Le maire expose au conseil que lors de la réunion du 31 janvier 2011, le Sivu du CES les Pins a été dissous. Certaines compétences seront dévolues au Département ou à l'Etat. Néanmoins, il est nécessaire que toutes les communes adhérentes délibèrent dans ce sens. Le conseil donne son accord unanime sur la dissolution de ce Sivu.

VI Conseil intercommunal de prévention de la délinquance :

Le maire expose au conseil que plusieurs communes travaillent sur un projet de création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Certaines ont déjà délibéré à ce sujet. Ce conseil aura pour objet principal de coordonner les actions des intervenants spécialisés (gendarmerie, associations...) dans la prévention des actes de délinquance des adolescents. Mme Isabelle Nicoud a fait part au maire de son souhait d'être délégué auprès de ce conseil. Il sera bien entendu créé dans la mesure où un nombre suffisant de communes rattachées au canton de Castries aura manifesté la même volonté. Le conseil donne son accord de principe unanime à ce projet.

VII Questions diverses :

- a) Contrat d'éclairage public : Lors de la précédente réunion il avait été demandé, comme le prévoit la réglementation en vigueur, d'obtenir trois devis pour le renouvellement du contrat d'éclairage public. L'entreprise Citéos a présenté un devis de 11 620 €, l'entreprise Bondon un devis de 10 270 €, l'entreprise Allez un devis de 9 322 €. Ces offres sont établies pour un nombre minimum de 316 points lumineux. Le conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Allez et autorise monsieur le maire à signer ledit contrat.

- b) Achat de quinze Beaucairoises : Le maire présente les trois devis reçus, Entreprise Suc pour un montant de 10225 €, entreprise Eldia pour 7176 €, entreprise Comat et Valco pour 6954 €. Le conseil approuve le devis de l'entreprise Comat et Valco.
- c) Office de tourisme de Castries : La commune est adhérente depuis avril 2007, notre participation annuelle est de 767 €. Le conseil souhaiterait que la commune aie plus de retour de cette participation. La municipalité rencontrera les responsables.
- d) Renouvellement garantie d'emprunt FDI Habitat : Le maire expose au conseil que la commune garantit depuis 1992 les emprunts de FDI Habitat pour les lotissements sociaux le Lentisque et le Mistral. Fdi Habitat a réaménagé lesdits emprunts selon de nouvelles caractéristiques financières. Le conseil examine les tableaux de financement présentés et approuve à l'unanimité le réaménagement proposé et renouvelle ainsi la garantie d'emprunt consentie.
- e) PDU : Le Plan de Déplacement Urbain de la Communauté d'agglomération est en cours de révision, le dossier est consultable en mairie, le conseil doit délibérer dans un délai de trois mois.
- f) AS Berange : Le maire expose au conseil qu'il a reçu en mairie monsieur Marin, trésorier du club de foot AS Bérange de Sussargues. Une vingtaine d'enfants de la commune joue dans ce club, une participation financière est demandée. Le conseil se prononcera lors du vote du budget.
- g) Association A.R.B.R.E : Les deux associations Rest'environnement et l'Adeb vont se regrouper en une seule. Elle portera le nom de A.R.B.R.E : Association de Restinclières et Beaulieu pour le Respect de l'Environnement. L'objet reste la connaissance, la protection et la mise en valeur de l'environnement. Des nouveaux statuts sont en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21 h 40.